|  |  |
| --- | --- |
| Date | Le 23 septembre 2020 |
| Mandant(e) | Conseil d’administration spécial du 23 septembre 2020 |
| Nom du mandat | **MCAS20200923-8** Modernisation des processus de fonctionnement du conseil d’administration de la FQJC |
| Mandataire(s) | Clément Laporte, directeur exécutif |
| Mandat **MCAS20200923-8** | Contexte | Certains dysfonctionnements de notre conseil d’administration sont apparus au fil des années. Plusieurs causes et effets peuvent être identifiés. Parmi les éléments centraux, il y a le nombre d’administrateurs, les caractéristiques des administrateurs (secteur d’activités, diversité et compétences), l’organisation des comités du CA (nombre et nature), le renouvellement des administrateurs, le fonctionnement des rencontres régulières (nombre, conduite, outils, technologies), la gestion des ressources humaines (directeur exécutif, coordonnateur général, contractuels)… Devant de nombreux défis à relever, il semble pertinent de réfléchir à notre fonctionnement de manière à être plus réactif, plus agile et de mieux refléter les caractéristiques des clientèles ciblées par notre mission. |
| Nature du mandat | Il s’agira de réfléchir et de proposer une réorganisation des processus en place qui prendra la forme d’une modernisation de ces processus et des infrastructures administratives. Nous développerons des outils pour nous aider à réussir cette modernisation, opération nécessaire pour respecter notre vision, vision développée sous un autre mandat. En attendant l’expression formelle de cette vision, nous pensons : 1. Utiliser des outils pour caractériser les administrateurs et leurs officiers;
2. Produire un organigramme des comités du CA précisant les mandats actuels et les membres de ces comités;
3. Proposer une modernisation de la nature et du mode de fonctionnement de ces comités;
4. Soumettre un procédurier administratif décrivant les processus modernisés ainsi qu’un processus de mise à jour;
5. Développer une stratégie de recrutement des administrateurs.
 |
| Suivi et pilotage | Conseil exécutif. Conseil d’administration. |
| Résultats attendus | Procédurier administratif.Stratégie de recrutement des administrateurs. |
| Échéancier | Tenir compte de l’échéancier du développement de la vision (MCAS20200923-6) + 6 mois. |
| Émis : 2020-09-23Révisé au CE : 2020-10-06 |